

BAREME DES HONORAIRES

Applicable à partir du 3 Septembre 2024

Tranche de prix	Honoraires T.T.C. de visite, de négociation, de constitution du dossier et de suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique *
De 0 € à 99 000 €	6 000 €
De 100 000 € à 149 999 €	7 500 €
De 150 000 € à 199 999 €	8 500 €
De 200 000 € à 249 999 €	9 500 €
De 250 000 € à 299 999 €	10 500 €
Au-delà de 300 000 €	3.7 %

* Honoraires TTC au taux actuel de TVA de 20 % (ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale).

Les honoraires ne sont dus qu'en cas de transaction réalisée par l'intermédiaire de la SARL BEUNS ET DUJARDIN – AXIOME IMMOBILIER.

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

Les prix sont affichés hors frais notariés, d'enregistrement et de publicité foncière.

En cas de délégation de mandat de vente, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Ces honoraires ne sont pas applicables en cas de vente d'un parking ou d'un garage, ils seront dans ces deux cas de **1 900 € TTC**. TVA incluse au taux en vigueur de 20%.

Ces honoraires ne sont pas applicables en cas de vente en l'état futur d'achèvement ou de promotion immobilière ; ils seront fixés d'un commun accord avec le promoteur immobilier. Mais dans ce cas uniquement les honoraires pourront être à la charge du vendeur.

Les avis de valeur sont offerts.

En cas de vente en viager le barème ci-dessus s'applique sur la valeur vénale du bien.